

Monsieur Mickaël GALY
Préfet du Morbihan
10 Place du Général de Gaulle
56000 VANNES

Lorient, le 27 janvier 2026

Objet : préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du lundi 2 au samedi 28 février 2026 inclus, couvrant l'ensemble des salarié.es et agent.es des communes, département du Morbihan, région Bretagne, établissements publics, office de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Monsieur le Préfet,

L'exécutif est parvenu à faire adopter sa loi de financement de la Sécurité sociale en fin d'année dernière par la voie parlementaire classique. Concernant la loi de finances, qui fixe le budget général de l'Etat et des collectivités locales, quatre mois de discussions et de négociations auront été nécessaires au gouvernement pour sortir la copie finale. Le 1^{er} ministre n'aura pas d'autres choix de dégainer l'article 49.3 pour le faire adopter définitivement.

Mais ce texte est toujours aussi mauvais pour les agents de la Fonction Publique. En effet, les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, les économies supplémentaires qui pourraient être demandées aux collectivités notamment sont toujours au programme.

Et toujours rien pour imposer les plus riches !

En 2025, les 53 milliardaires français étaient désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population, tandis que le taux de pauvreté en France atteint un niveau record : 15,4 % de la population.

Maintenir ou accroître les budgets de bon nombre de services publics, équivaudrait à une petite part du total des 211 milliards d'euros annuels d'aides publiques attribués aux entreprises, sans contrôle ni contrepartie.

Les marges de manœuvres existent donc pour adopter un budget de progrès social et environnemental permettant de renforcer nos services publics.

La colère sociale des agents territoriaux et des salarié.es est justifiée. Ils sont confronté.es à des politiques gouvernementales et territoriales qui fragilisent gravement les services publics et celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Ils subissent depuis des années des politiques d'austérité imposées par l'État et relayées dans les collectivités, qui détruisent méthodiquement les services publics locaux et dégradent lourdement leurs conditions de travail et de vie.

La CGT dénonce fermement :

- la **dégradation continue et organisée de leurs conditions de travail**, conséquence directe du sous-effectif chronique et des restrictions budgétaires ;
- la **baisse constante du pouvoir d'achat**, due au gel persistant du point d'indice et à l'insuffisance des mesures de revalorisation salariale ;
- l'**absence de reconnaissance** de leurs missions essentielles, pourtant indispensables à la cohésion sociale et à la continuité du service public ;
- la **remise en cause du statut de la Fonction Publique**, la précarisation accrue des agents contractuels et la généralisation de l'austérité dans les collectivités ;
- le **désengagement de l'État** vis-à-vis des collectivités territoriales, transférant toujours plus de charges sans les moyens correspondants.

Face à cette situation intenable, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Morbihan **appelle les agents, les salarié.es à construire un rapport de force durable**, seul moyen d'imposer des réponses à la hauteur des enjeux.

La CGT revendique notamment :

- une **augmentation immédiate et significative des salaires**, par une revalorisation conséquente du point d'indice
- des **créations d'emplois statutaires** pour répondre aux besoins réels des services
- l'arrêt des politiques d'austérité dans la Fonction Publique Territoriale
- le **respect intégral du statut**, des droits collectifs et des garanties des agents
- de **véritables négociations**, et non des concertations de façade.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Morbihan dépose, par la présente, un **préavis de grève de 0 h à 24 h couvrant l'intégralité du mois de Février 2026 pour les journées des 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28** pour l'ensemble des agents territoriaux, titulaires, contractuels et salarié.es, des collectivités territoriales et établissements publics du département du Morbihan, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du travail.

Ce préavis est valable du **2 février 2026 à 0 h 00 au 28 février 2026 à 24 h 00**, pour tous les services, sans distinction de missions, de cadres d'emplois, de cycles ou d'horaires de travail.

Nous souhaitons que toutes les mobilisations nationales et/ou locales contribuent à peser sur les choix du gouvernement, à faire reconnaître nos droits, à faire reculer les mesures régressives, et à obtenir satisfaction de nos revendications.

Nos organisations syndicales sont disponibles pour ouvrir des négociations sur les revendications ci-dessus. Les syndiqué.es de la CGT continueront de lutter contre la répression syndicale dans les services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination Syndicale Départementale
CGT des Services Publics du Morbihan,

La coordinatrice

Nelly Balva

